

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN****Procès-verbal in-extenso de la réunion de Conseil du 15 avril 2021**

M. ROBERT : Nous allons commencer notre séance de Conseil Communautaire par, malheureusement, une action qui à chaque Conseil nous rappelle le chemin parcouru ensemble, et le chemin que certains nous ont tracé. Et je voudrais en préambule rendre un hommage à Gilbert ROLOS qui nous a quittés, qui a été maire de Sallaumines et au travers son action, quand il a présidé les destinées du groupe communiste, il a été parmi les artisans de la constitution, de la construction de cette intercommunalité. Et je voudrais donc en préambule à ce Conseil que nous observions collectivement un moment de recueillement. Je vous remercie. Donc je rappelle que les rangs semblent clairsemés ce soir mais comme depuis maintenant malheureusement quelques mois, nous nous habituons à avoir des séances mixtes, à la fois en présence et en distance, avec certains de nos collègues que l'on voit à l'écran qui nous ont rejoints. Donc n'hésitez pas à vous manifester en levant la main à distance pour exprimer votre volonté de prendre la parole. En préambule, sur le compte-rendu de notre dernière séance du mois de février, y a-t-il des remarques particulières ou des demandes de votes ? Non, c'est adopté. Vous avez également les décisions, qui ont été prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui vous ont été présentées. Pas de remarque non plus ? Merci. On va changer l'ordre du jour pour permettre à Jean LETOQUART de satisfaire une obligation, dans quelques temps, médiatique. Et donc on va commencer par la délibération n°5.

M. LETOQUART : Cette délibération concerne la cession d'un local commercial et sa mise à disposition anticipée au profit de la ville d'Aix-Noulette pour qu'ils puissent y installer leur service en création d'ASVP. Lorsqu'ils avaient manifesté leur souhait d'acheter ce local, les délais les empêchaient d'introduire ça dans leur préparation budgétaire de cette année, c'est la raison pour laquelle, en plus de la vente, il y a cette partie de mise à disposition. Et comme il s'agit de l'installation d'un service public, c'est l'évaluation des domaines, avec une marge de négociation plus importante que s'il s'agissait d'une vente au profit d'un privé.

M. ROBERT : Merci beaucoup Jean. Y a-t-il des remarques, des questions ? La commune d'Aix-Noulette est d'accord ? J'ai vu Tony tout à l'heure. Pas de remarque ? C'est adopté. On revient donc dans l'ordre du jour avec la délibération n°1, c'est Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, délibération qui porte sur la commune d'Harnes, pour le port fluvial et l'implantation plus exactement de la société GALLOO sur ce port fluvial de Harnes. C'est une belle nouvelle, une bonne nouvelle, pour la également la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, qui montre une fois de plus son dynamisme et son attractivité, puisque cette société est un des leaders européens dans le domaine du recyclage des métaux, des objets de consommation en fin de vie, tel que l'électroménager, les véhicules etc... et la démolition industrielle. C'est un investissement de 26 à 28 millions d'euros, ce n'est pas rien, 25 créations d'emploi, et c'est aussi une augmentation du trafic fluvial de l'ordre de 150 000 tonnes par an. Et donc là également pour l'activité du port fluvial de Harnes, c'est quelque chose d'extrêmement intéressant. La superficie de ce terrain qui est concerné pour cette implantation se décompose en deux, il y a un foncier qui est d'abord intégré en bord de canal pour le Port de Lille tout simplement, et ça concerne 9 517 m<sup>2</sup> et donc c'est intégré dans le cadre de la concession portuaire. Et un autre de 44 000 m<sup>2</sup>, qui est situé à l'arrière de ce premier foncier et qui est la propriété, bien évidemment, de la communauté d'agglomération. Les deux seraient donc loués pour une période de 30 ans au tarif de 2,66 € HT/m<sup>2</sup>. Il est à souligner que sur ce foncier il y a des fouilles archéologiques importantes à mener, qui sont estimées à 400 000 €, et donc compte-tenu de ce surcoût de fouilles archéologiques, il est également qu'une franchise de loyer de deux années pleines soit accordée à cette société de manière à pouvoir prendre en charge le coût elle-même de ces fouilles archéologiques. Je signale que GALLOO est également membre du Pôle de compétitivité TEAM2.

M. ROBERT : Tout à fait. Philippe pas de remarque ?

M. DUQUESNOY : Non très content, c'est vrai que ça a été retardé puisque c'était une proposition que nous avions déjà eue il y a quelques années, et puis elle était un peu tombée à l'eau et aujourd'hui elle se renouvelle de nouveau, et j'en suis parfaitement heureux pour la Communauté d'Agglomération mais aussi pour notre commune et l'emploi.

M. ROBERT : Oui c'est aussi une nouvelle vitrine par rapport au Pôle de compétitivité TEAM2. Il y a une demande de parole ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci, Monsieur le Président. Alors évidemment, je ne peux que saluer l'implantation de cette société, d'autant plus que c'est un pas de plus vers notre action en faveur de l'environnement, de l'écologie. Néanmoins, il y a un point sur lequel je ne suis pas d'accord, c'est la proposition de franchise. Pourquoi ? Parce qu'il est dit donc que cet investissement sera de l'ordre de 26 à 28 millions d'euros, ce qui est énorme. Et donc, lorsqu'on fait le calcul, 2,66 HT le m<sup>2</sup>/an, sur la superficie de 53 557 m<sup>2</sup>, on arrive à peu près à 285 000 €. La question est la suivante, et le doute que j'ai en tout cas, la crainte c'est que les finances de la CALL ont été

fragilisées pour x raisons cette année. Peut-on vraiment se passer d'une telle somme ? Sachant que cette société, qui est quand même l'une des leaders européens dans ce domaine-là, a largement les moyens.

M. DUPORGE : Je vais répondre à Monsieur CLAVET. De toute façon Monsieur CLAVET, ce serait à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, c'est une obligation de faire ces fouilles archéologiques. Donc au lieu de les payer directement, effectivement, l'entreprise fait ses fouilles et il est accordé une remise de loyer. C'est aussi simple que ça. Il ne faut pas y voir d'autres choses que cela. Donc plutôt que de devoir déboursier immédiatement le coût de ces fouilles archéologiques, et bien c'est simplement une remise de deux ans de loyers. C'est beaucoup plus simple pour le budget de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Oui je comprends l'argumentaire Laurent et il est logique, puisqu'on devrait faire les fouilles, ça nous coûterait 400 000 € et donc 288 000 € ça nous coûte moins cher au final, l'entreprise en prend une partie. Simplement, les 2,60 €, ce n'est pas indiqué si c'est fixe ou si c'est renouvelable avec le temps, s'il y a un pourcentage d'augmentation. Parce qu'aujourd'hui 2,60 € c'est beaucoup mais dans 30 ans ça ne sera peut-être pas grand-chose. Donc comment est prévu le contrat ? Est-ce qu'il y a une augmentation qui est prévue liée à l'inflation ?

M. DUPORGE : Généralement, il y a des clauses de révision mais en n'étant pas sûr, mon cher Christian, on va le vérifier et puis on te transmettra la réponse. Mais souvent il y a des clauses de révision, effectivement, qui sont apportées sur ce type de contrat à très longue durée. Mais on va le vérifier, il vaut mieux vérifier plutôt que de dire ça. Pour en être sûr, on te transmet la réponse.

M. ROBERT : Y a-t-il d'autres questions ? Ou en ligne, non ? Je ne vois pas. On met donc au vote la délibération n°1. Vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Pas de vote contre ? Merci donc la délibération n°1 est adoptée. Laurent DUPORGE toujours, pour la 2.

M. DUPORGE : Oui, je vais mettre la 2 et la 3 en parallèle, si vous le voulez bien Monsieur le Président, puisqu'il s'agit à la fois d'adhérer à l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, et en même temps d'engager la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le même dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Je rappelle que ce dispositif est issu d'une initiative qui a été prise en février 2016 par la société ATD Quart Monde, expérimentée depuis 2017 dans 10 territoires pilotes, qui ont été sélectionnés à l'époque. Il s'agit d'embaucher, le but c'est d'embaucher, effectivement, des chômeurs de longue durée souvent, donc plutôt des seniors, plutôt des jeunes, de les employer en contrat à durée indéterminée, donc ce sont des CDI, par des entreprises de l'économie sociale et solidaire, dans des entreprises qui sont à but d'emploi pour des activités qui sont non couvertes par le secteur privé dans les bassins d'emplois qui sont concernés. Donc, cette expérimentation qui a déjà été engagée depuis 2017 dans ces 10 territoires, a plutôt porté ses fruits. Il y a quand même quelques milliers d'emplois qui ont été créés grâce à cela, et l'Etat a proposé que ce dispositif, aujourd'hui limité à 10 territoires, puisse s'étendre à 50 autres territoires supplémentaires. Donc, il vous est proposé, mes chers collègues, d'adhérer à la fois à cette association, le coût est de 500 €, il est presque symbolique, mais surtout et c'est ça le plus important, de faire acte de candidature pour ces 50 territoires nouveaux qui pourraient être retenus et donc c'est le but et le sens de cette délibération mise à votre sagacité et à votre vote, mes chers collègues.

M. ROBERT : Merci Beaucoup. Bruno.

M. TRONI : Oui Président, on votera la délibération sans aucun souci. Simplement, nous le savons tous, les chômeurs de longue durée ne sont pas forcément les plus plébiscités par les entreprises car considérés comme trop éloignés du monde du travail. Et là, nous avons envie de dire, à qui la faute ? Combien d'hommes et de femmes se sont retrouvés éjectés de leur entreprise comme des malpropres, après parfois 20 ou 30 ans de bons et loyaux services, parce que leur patron avait décidé de délocaliser la production ? Combien se sont retrouvés devant les grilles d'une usine vidée dans la nuit par des patrons voyous sans aucun recours ? Nous sommes issus d'une terre qui a connu la fermeture des mines, les difficultés de la métallurgie, de la sidérurgie. L'histoire économique de notre territoire n'est pas un long fleuve tranquille et nos collectivités ont eu à gérer un nombre incalculable de difficultés liées à cela. Aujourd'hui encore, les grands groupes n'ont malheureusement pas changé leurs méthodes, et malgré tous les efforts que nous avons déployés dans cette Communauté d'Agglomération, comme dans nos communes, nous redoutons actuellement l'impact qu'aura cette crise sanitaire sur le tissu économique de notre agglomération. Le chômage de longue durée est dévastateur, il n'impacte pas seulement les finances, il est destructeur psychologiquement, affecte les liens familiaux, sociaux. Travailler pour donner à cette catégorie de chômeurs l'opportunité de retrouver enfin un travail qui leur permet de vivre dignement et de leur redonner confiance en leurs capacités et leurs compétences est un projet intéressant. Il l'est d'autant plus que nous parlons ici d'emplois de proximité et non délocalisables. Notre groupe a néanmoins deux remarques à formuler. Les chômeurs de longue durée sont souvent victimes d'un a priori qui consiste à penser que ces derniers se complaisent dans cette situation. Combien de petites phrases donnent du crédit à cette vision des choses ? A commencer par les propos ignobles d'Emmanuel MACRON, affirmant qu'il suffisait de traverser la rue pour trouver du travail. C'est une image qu'il nous faut absolument casser et nous souhaitons que la

délibération soit modifiée, en quelques termes en conséquence, pour rappeler que ces derniers sont engoncés dans une situation qu'ils n'ont pas souhaitée et dont ils désirent absolument sortir. C'est pour ça que nous vous proposons de l'amender, si vous en êtes d'accord évidemment, en insérant entre le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> paragraphe la phrase suivante, c'est sur la 3 puisqu'on a lié les deux délibérations, « malgré leur volonté de se réinsérer dans le monde du travail, les chômeurs de longue durée ont, comme en attestent les statistiques, une probabilité de retrouver un emploi beaucoup plus faible que les autres catégories de chômeurs », ça c'est une phrase qu'on souhaiterait insérer. Deuxième petite modification, toujours dans le paragraphe 3 après « aux compétences des personnes », les termes « et que la formation est au rendez-vous », parce que bien souvent, on travaille sur des reprises d'emplois et derrière il manque de la formation, et ça peut être compliqué. En ajoutant également, si vous en êtes toujours d'accord, dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe après « ce n'est pas le travail qui manque », les termes « mais les créations d'emplois alors qu'un grand nombre », on voudrait rajouter ça s'il vous plaît. La 4<sup>ème</sup> petite remarque c'est supprimer les termes « et qui le souhaitent » dans les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> paragraphes. On a l'air de dire que s'ils veulent vraiment travailler, ça fait un petit peu dur à entendre et donc on souhaiterait que ça soit retiré. La deuxième remarque, c'est tout en ce qui concerne l'écriture de cette délibération, simplement ça concerne le financement du dispositif, nous connaissons la perfidie de l'Etat, qui commence par cofinancer des dispositifs de toutes natures avant de s'en retirer et de laisser les collectivités assumer seules, sachant parfaitement qu'il est souvent difficile de revenir en arrière, notamment lorsqu'il s'agit de politiques liées à l'emploi ou au développement social. Je sais qu'il s'agit d'une expérimentation mais je crois qu'il est important de redire que les financements qu'il apporte doivent être sécurisés. Voilà Président les quelques remarques.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est vrai que sur les demandes de l'Etat, la sécurisation des financements, on a beaucoup de questions et pas seulement dans le domaine de l'emploi. Sur les remarques et les propositions complémentaires, sauf avis contraire des présidents de groupe, je pense que ça peut être quelque chose qui est acceptable et qu'on peut intégrer dans la délibération et donc on proposera dans le texte définitif ces modifications, et si c'est possible de nous les transmettre pour qu'on transmette via aussi le logiciel à l'ensemble des élus la délibération définitive, validée après ce Conseil avec ces remarques-là. Pas d'autres remarques, pas d'autres questions sur ces deux délibérations ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui, en ce qui concerne la délibération n°2, donc évidemment nous voterons pour l'adhésion à ce projet-là. Néanmoins, il y a une zone d'ombre que je souhaiterais éclaircir. Je vais faire attention à ce que je vais dire sinon Monsieur ROBERT va encore me faire un procès avec l'argent du contribuable. Mais je remarque que le Président de cette association, à laquelle l'exécutif donc socialiste, souhaite adhérer n'est autre que Laurent GRANDGUILLAUME, imminent membre du Parti Socialiste, député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de la Côte d'Or, conseiller départemental, adjoint au maire de Dijon jusqu'en 2012. Bref, si cela n'est pas illégal, je trouve cela, personnellement, immoral. Et ce n'est pas terminé, le Vice-Président, en la personne de Michel DE VIRVILLE, est quant à lui l'auteur du rapport VIRVILLE, rapport controversé à l'époque sur la modernisation du droit du travail, ancien membre influant du MEDEF et obligé, d'ailleurs, de démissionner suite à une mise en examen. Donc les rapports et les appétences politiques, je crois ne sont pas approuvés, néanmoins comme je l'ai dit au départ, pour ne pas donner l'impression que l'on s'oppose à des mesures en faveur de l'emploi, évidemment nous voterons pour cette adhésion. Merci.

M. ROBERT : Juste une précision mais de forme et de fond, l'exécutif n'est pas que socialiste à l'agglomération mais bon ça je pense que tout le monde l'aura constaté depuis plus d'un an maintenant. On met donc au vote les délibérations 2 et 3. Délibération 2, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Non plus. La 3, vote pour ? Merci. Abstention ? Non. Pas de vote contre ? Non plus. Les deux sont adoptées. La délibération n°4 fera l'objet d'un report au mois de juin, des détails devant encore être réglés sur cette délibération. La 5 a été évoquée tout à l'heure. On passe à la 6, Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Président, le but de la délibération a pour objet d'approuver la convention de renouvellement urbain. Pour rappel, le Comité d'engagement de l'ANRU s'est réuni en septembre 2018 pour examiner le projet qui concerne trois quartiers de notre agglomération, la cité 12-14 à Lens, la République à Avion et les quartiers Vent de bise et Lebas à Liévin. La validation définitive a eu lieu le 23 octobre 2019. Le coût total de cette ANRU est estimé à 206 millions, dont une part contractualisée à 136 millions. La participation de la CALL, qui n'est pas négligeable, est de 24 millions d'euros dont 16 millions de part nette déduction faite des 8 millions de subvention alloués. Le projet de convention a fait l'objet d'échanges entre tous les partenaires, d'où ce délai entre octobre 2019 et maintenant. Ce projet vous le trouverez en annexe et il concerne au total 6 000 habitants. Donc cette ANRU a pour objectif de prendre en compte les besoins des habitants en matière d'habitat, que ce soit des requalifications ou des constructions, mais aussi et surtout, de repenser à l'aménagement du quartier, que ce soit en équipements, en cadre de vie, en cité, voire même des cités jardins. En d'autres termes, le renouvellement urbain vise à replacer ces quartiers en situation d'attractivité au travers d'un programme ambitieux qui agit sur l'ensemble de ces composantes. Donc le but de cette délibération a pour objet d'approuver la convention de renouvellement urbain et vous autoriser, Monsieur le Président, à la signer.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. Y a-t-il des remarques ? Non ? Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, écoutez c'est avec beaucoup de satisfaction que je vois qu'on arrive au terme de ce projet de convention pour le renouvellement urbain puisque c'est un dossier que j'ai longuement suivi

dans la mandature précédente et donc j'y porte un intérêt tout à fait particulier. Effectivement, on s'aperçoit qu'aujourd'hui si on arrive à cette phase de signature, c'est parce que tout le monde est à l'unisson et que les engagements qui avaient été pris par l'Etat pour apporter un financement de l'ordre de 80 % sur des projets de renouvellement urbain, ces engagements-là sont tenus. Malheureusement, longtemps on s'est dit que sur les problématiques de l'ERBM c'est le modèle qu'on aurait bien aimé voir appliquer. Aujourd'hui on s'aperçoit que malgré nos nombreuses sollicitations, et encore le courrier que nous avons pu envoyer à Monsieur le Premier Ministre, Jean CASTEX, il y a de cela une dizaine de jours, aujourd'hui l'Etat semble sourd à toutes nos demandes concernant les espaces publics et les équipements publics de nos cités minières. Donc si je me satisfais aujourd'hui de cette signature de la convention qui va être autorisée par le Conseil Communautaire, je voudrais rappeler l'Etat à quand même un certain devoir de mémoire vis-à-vis de nos populations et de s'engager très rapidement dans le développement d'un certain nombre d'enveloppes qui pourront nous permettre de mener à bien nos projets de restructuration urbaine dans nos cités minières.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est vrai que les deux sujets sont liés parce qu'on nous dit toujours que l'ERBM on nous demande de faire des petits ANRU. Voilà, il faut aussi que l'Etat soit à la hauteur de ce qu'il nous demande sur l'allocation des financements, notamment sur les espaces publics. Pas d'autre remarque ? C'est adopté sur cette délibération n°6. La délibération n°7, Philippe DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Merci Président, il s'agit de l'autorisation de versement du solde de subvention à notre EPIC qu'est l'Office de Tourisme et du Patrimoine. Le budget primitif 2021 annexé à cette délibération est d'un montant de 1 183 840 €. Le Comité de direction de l'Office de Tourisme, qui s'est réuni le 26 novembre, il a été présenté à ce moment-là. Par contre le 17 novembre 2020, la CALL a attribué une avance de subvention de 500 000 € au profit de notre EPIC, donc le reste, le solde de la subvention s'élève à 683 840 €. Il s'agit donc d'approuver le budget primitif 2021 mais aussi de décider le versement de ce solde de subvention.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. On peut souligner surtout l'engagement de cet Office de Tourisme et le renouvellement de ses activités depuis quelques années. Philippe.

M. DUQUESNOY : Je proposerai d'ailleurs à la Directrice de l'Office de Tourisme de présenter un peu le bilan de l'année 2020, qui est assez pénible, vous vous en doutez bien, mais aussi ça lui permettra de parler de l'évènement de notre territoire qu'est la fête de la Sainte-Barbe qui aura lieu en décembre de cette année bien entendu.

M. ROBERT : Tout à fait. Pas de demande de parole ? Pas de demande de vote ? La délibération est adoptée. La délibération suivante, c'est la délibération n°8, c'est Alain DUBREUCQ.

M. DUBREUCQ : Merci Président, chers collègues, vous le savez la thématique « bouger » fait partie intégrante de notre projet de territoire. Donc le but, c'est bien sûr de promouvoir les modes alternatifs de déplacement à la voiture individuelle. Le SMT, n'est-ce pas cher Laurent, d'ores et déjà contribue au développement de cette thématique avec la mise en place du BHNS. Le plan de déplacements urbains a été mis en place en 2018, donc la CALL souhaite la prise en compte des questions de mobilité et de déplacements dans les projets qu'elle développe. Pour mener cette politique ambitieuse en faveur de l'écomobilité et du vélo, et répondre au mieux aux attentes des cyclistes, la CALL souhaite tisser des relations privilégiées avec les usagers cyclistes. Pour cette raison, il est proposé de conventionner avec l'ADAV, l'association Droit au Vélo, qui est une association très active pour la promotion de l'usage du vélo et qui anime, par ailleurs, le CREM, le Centre régional de Ressources en Ecomobilité. Donc cette convention porte sur un montant de 7 500 € pour l'année en cours, si elle vous agrée.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. C'est aussi compléter notre maillage à ce niveau-là. Pas de remarque ? Ni en ligne ? C'est adopté. Merci. Alain LHERBIER, la délibération n°9.

M. LHERBIER : Oui, merci Président. Il s'agit d'une convention de partenariat concernant les flux petit aluminium. Suite aux travaux effectués dans le centre de tri qui gère les emballages et papiers collectés sur le territoire de la CALL, et aussi pour permettre l'extension des consignes de tri et récupérer dans les refus les petits aluminiums issus de la collecte séparée. Ce nouveau flux n'est pas prévu dans le contrat CITEO. Pour cela, suite à la création du club de l'emballage léger en aluminium et acier, qui a pour objectif de rémunérer la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités, le club de l'emballage propose une rémunération de 300 € la tonne. Il est aussi nécessaire de respecter le cahier des charges de CITEO, relatif au standard aluminium, de déclarer sur le portail CITEO le tonnage trié, ainsi que les performances de tri et de recyclage de l'aluminium, ajouter la mention « capsules de café en aluminium » comme éléments recyclages sur nos documents de tri. Donc, vu l'avis favorable de la Commission, autorise le Président à signer cette convention.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté, merci. La délibération n°10, c'est Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Oui délibération n°10 qui a obtenu un avis favorable de la Commission, il s'agit de fixer la contribution aux investissements en eau potable. L'objet final de la délibération vise à fixer le montant de la

contribution aux investissements en eau potable dans les différentes communes de l'agglomération uniformément à 0,56 €/m<sup>3</sup> HT à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? Monsieur CLAVET, une demande de vote ? Alors une demande de vote, vote pour la 10 ? Merci. Abstention ? 2. Vote contre ? Il n'y en a pas, non ? Merci. La délibération est adoptée, Pierre SENECHAL toujours pour la 11.

M. SENECHAL : Oui la délibération 11 qui a obtenu elle aussi un avis favorable de la Commission, contribution aux investissements en assainissement collectif. Il s'agit de fixer le montant de la contribution aux investissements en assainissement dans les différentes communes de l'agglomération uniformément à 1,113 €/m<sup>3</sup> HT à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

M. ROBERT : Merci, sauf s'il y a des questions, je mets au vote, non ? Allez, vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté. La 12, André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui Monsieur le Président, il s'agit d'une convention de mise à disposition de services entre la FDE et la CALL. Comme vous le savez, nous avons mutualisé le plan de réhabilitation des bâtiments publics avec l'adhésion de nos 36 communes. Le service commun mutualisé y travaille et nécessite un rapprochement, et même fusion de notre projet et de celui de la FDE. Donc, nous vous proposons d'autoriser le Président à signer la convention qui nous permettra de disposer de deux conseillers en énergie partagés, et à noter que ces deux postes seront financés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : C'est aussi l'occasion de souligner à la fois les partenariats entre l'agglomération et les villes et aussi le travail de nos équipes dans ces domaines de mutualisation parce que ça irrigue l'ensemble de nos services. Pas de remarque, pas de demande de vote ? La 12 est adoptée. La 13, Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui merci Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération vise à permettre le recrutement d'agents contractuels de remplacement d'un fonctionnaire ou d'agent contractuel absent et ce dans les catégories A, B ou C.

M. ROBERT : C'est la délibération qu'on est obligé de prendre annuellement pour pouvoir ajuster nos procédures en fonction des candidatures qu'on reçoit. Pas de remarque ? Si une demande de vote. Allez vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Vote contre ? Il n'y en a pas. Merci, la délibération est adoptée. Christian peut poursuivre avec la délibération 14.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président, donc elle consiste à la création de la direction de l'aménagement des grands projets et de la maîtrise d'ouvrage. A travers son projet de territoire, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation et porte aujourd'hui de plus en plus de dossiers, souvent complexes et multi partenariaux. Face à cette montée en puissance de notre collectivité, il est devenu nécessaire de structurer la maîtrise d'ouvrage afin de répondre aux multiples enjeux des dossiers. L'objectif est de créer une direction qui d'une part portera la fonction aménagement, grands projets et maîtrise d'ouvrage de l'agglomération et qui sera l'outil opérationnel des directions thématiques. Il s'agira également d'accompagner à terme les communes du territoire qui le souhaiteront sur le développement de leurs projets complexes. La commune reste la seule à décider sur ses compétences propres, l'adaptation des moyens de l'ingénierie de l'agglomération permettra d'importantes économies d'échelle pour les communes compte-tenu de la mutualisation des postes de cette même ingénierie. Il est donc aujourd'hui proposé la création de la direction de l'aménagement des grands projets et de la maîtrise d'ouvrage sous l'autorité du Directeur Général des Services Techniques, ou du directeur ou de la directrice à recruter. Cette direction comprendra donc quatre services, le service assistance maîtrise d'ouvrage, le service aménagement, le service ingénierie et maîtrise d'ouvrage, service pré-existant, le service mobilité transports et modes doux. Il est donc proposé, Monsieur le Président, le recrutement d'un directeur ou d'une directrice aménagement, grands projets et maîtrise d'ouvrage sur le cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs, le recrutement de trois chefs de projet sur le cadre d'emploi des ingénieurs ou des attachés et enfin le recrutement d'un chargé de mission voirie réseaux divers, VRD, au sein du service ingénierie et maîtrise d'ouvrage sous l'autorité du chef de service sur le cadre d'emploi des ingénieurs ou encore techniciens.

M. ROBERT : Merci Monsieur PEDOWSKI. C'est aussi accompagner les communes, parce qu'on voit que les projets se multiplient et deviennent de plus en plus complexes et pour les mener il faut pouvoir avoir de l'ingénierie, ne serait-ce que pour aller aussi chercher les financements et on le voit au niveau du Pôle métropolitain notamment. Y a-t-il des remarques ? Christian.

M. CHAMPIRE : Oui avec François, on a eu une expérience un peu désagréable justement de cette situation où il aurait mieux valu en effet que la CALL et les communes travaillent ensemble pour la rénovation de la rue Zola. La CALL avait l'assainissement et la distribution d'eau à faire, nous on avait à enterrer les réseaux et à refaire la voirie, et à ne pas travailler ensemble et travailler de façon successive, on a augmenté les coûts, on a augmenté le délai de réalisation du projet et donc tout le monde y est perdant. Je vous ai cassé les pieds à vous écrire et à vous solliciter pour essayer d'obtenir un peu plus de sous mais au final on s'est épuisé les uns et les autres alors

que si on avait travaillé ensemble, ça aurait été plus simple à gérer et à réduire la durée d'un chantier. Parce que quand on parle de grands travaux, ce sont des travaux qui durent assez longtemps et les habitants commencent à être fatigués de la longueur des travaux. Donc, en effet, c'est une bonne chose qu'il y ait l'idée de travailler ensemble, non pas que la CALL fait à la place des communes, les communes sont prêtes à assumer leurs responsabilités mais ça ne sert à rien d'avoir deux chantiers sur le même lieu avec deux AMO et deux responsables différents. Donc c'est, je pense, en effet une bonne chose, surtout que j'ai cru comprendre qu'il y avait pas mal de voiries à revoir dans le cadre de l'ERBM, il y avait de l'assainissement encore à traiter, et donc ça ne sert à rien d'aller chacun de son côté.

M. ROBERT : Tirer les leçons des situations qu'on a pu traverser et en même temps d'apporter les réponses avec les moyens dont on dispose. Et là c'est une organisation qui aussi émane de la réflexion de Madame FRANÇOIS et de Monsieur BELEMBERT sur l'organisation des équipes, des moyens dont on dispose et des manques qui ont été identifiés dans le cadre des discussions avec les communes et en même temps en interne. Voilà, merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ? Demande de vote, non ? Alors une demande de vote. Vote pour, donc c'est la délibération n°14 ? M. MOMPEU souhaite intervenir, il est en ligne.

M. MOMPEU : Oui j'entends les arguments de chacun sur cette délibération mais vous nous demandez de valider le recrutement de cinq agents de catégorie A pour une durée de 3 ans reconductible qui pourra se prolonger de façon indéterminée. Pour rappel, lors de son rapport de septembre 2020, la Chambre Régionale des Comptes avait fortement critiqué la gestion des ressources humaines de la CALL en vous mettant en garde contre l'explosion de la masse salariale. En 4 ans, les effectifs d'agents permanents ont augmenté de plus de 5 % alors que la masse salariale, durant la même période, a été en hausse de plus de 10 %. Et la situation ne va pas s'améliorer puisque le budget primitif 2021 prévoit une charge de personnel en hausse de 3,3 %, de 400 000 € et qui atteindra donc 14 millions d'euros. Donc le recrutement de cinq agents supplémentaires va encore contribuer à faire augmenter sensiblement cette masse salariale dans les années à venir. Alors j'entends bien, il nous est promis d'importantes économies d'échelle, promesse qui n'engage, c'est bien connu, que ceux qui les reçoivent. Et je note que dans ces promesses d'économies d'échelle, aucun chiffre ne nous est donné, et aucun engagement d'évaluation future ne nous est promis. Alors que le budget subit les effets de la crise sanitaire, et que vous sollicitez financièrement les habitants en augmentant de 2 points la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ces nouveaux recrutements semblent illustrer votre absence de volonté de maîtriser réellement les dépenses de personnel de la CALL. Vous avez fait le choix de taxer les plus fragiles plutôt que d'économiser l'argent public en maîtrisant la masse salariale, et nous le regrettons.

M. ROBERT : Alors il y a une méconnaissance aussi du sujet parce que là vous avez des recrutements qui sont proposés mais qui peuvent être aussi pourvus par des personnes en interne qui peuvent postuler, c'est aussi une autre organisation qui est proposée, comme quand dans toute collectivité on crée des organisations, on doit aussi ouvrir les postes qui correspondent, qui ne sont pas forcément que des créations de poste. Il y en aura peut-être, on verra aussi nos agents comment ils veulent se positionner sur cette évolution et on travaille, notamment à l'initiative d'André KUCHCINSKI, ce qui s'est fait dans le cadre des permis de construire, sur une organisation avec les communes. Quand les communes ont besoin d'un service mais qu'elles n'ont pas les moyens de mobiliser des agents, avec une refacturation aux communes, alors c'est vrai qu'on augmente la masse salariale de l'agglo mais on augmente aussi les recettes parce que derrière il y a des prestations qui vont être refacturées aux communes. Donc je ne peux pas vous laisser dire que derrière on laisse couler ces dépenses-là, on structure notre organisation pour répondre aux besoins des communes dans le cadre de restructurations lourdes qui vont être amenées à prendre forme dans les mois, les semaines ou les années qui arrivent. Monsieur CLAVET vous avez un complément, allez-y.

M. CLAVET : Non je voulais juste répondre à mon collègue communiste qui pour la deuxième fois exige des explications de vote. Je rappelle quand même que rien...

M. ROBERT : Il n'exige pas il demande.

M. CLAVET : Oui enfin cela fait deux fois, on avait eu le même problème la dernière fois. Ici, nous sommes à la CALL, ce n'est pas le Soviet suprême d'accord ? Donc, excusez-moi, nous avons quand même le droit de nous expliquer quand nous le voulons et le droit aussi de ne pas le faire, rien ne nous contraint. Et on ne vous doit rien.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET, quand Monsieur CHAMPIRE vous demande d'expliquer votre vote, on est dans une instance où on a le droit d'essayer de comprendre. Vous dites qu'on n'est pas bons, donc on va essayer de s'améliorer, donc on essaye de comprendre pourquoi vous ne votez pas ou vous vous abstenez sur certaines délibérations. C'est bien aussi de pouvoir comprendre les tenants et les aboutissants de certaines décisions que vous prenez pour lesquelles on a des difficultés à voir comment vous feriez vous pour apporter cette réponse à la fois dans notre organisation et dans les communes. Christian.

M. CHAMPIRE : Si Monsieur CLAVET avait signalé que son collègue, Monsieur MOMPEU, allait intervenir je ne me serais pas permis d'intervenir à leur place mais un moment donné il faut quand même qu'on arrive à comprendre ce qui se passe ici et pourquoi ils s'abstiennent. Le discours de Monsieur MOMPEU a été très intéressant, la fonction publique ça coûte trop cher, il faut faire des économies de salaire, 10 % ce n'est pas bien

et ils sont là pour répercuter l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes. Il n'y a pas besoin d'hommes politiques, il suffit de mettre des juges et ça sera mieux jugé, et on n'aura pas besoin d'avoir d'agent du service public puisqu'on passera par des entreprises privées. C'est un concept, on a le droit d'être entièrement capitalistes et libéraux mais on peut aussi penser qu'à la CALL on fait confiance au service public et aux agents pour pouvoir assurer une bonne structuration et des économies.

M. ROBERT : Voilà, allez, on met au vote la délibération n°14 ? Vote pour ? C'est bon, merci. Vote contre ? 2. Pas d'abstention ? Et ça permet aussi de souligner l'action des services au quotidien. Parce que si on peut passer toutes ces délibérations, c'est parce que les services nous accompagnent et réalisent l'ensemble des projets que l'on peut porter. Christian PEDOWSKI, la 15.

M. PEDOWSKI : Oui, merci Monsieur le Président. Ecoutez, c'est encore la création d'un poste de chef de projet aménagement des espaces économiques. A travers son projet de territoire, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation, entre transformation urbaine, innovation de l'environnement, solidarité territoriale et diversification des domaines d'excellence, de nombreux projets emblématiques de l'éco-transition en matière de développement économique émergent peu à peu. C'est pourquoi, il apparaît aujourd'hui nécessaire, Monsieur le Président, chers collègues, de renforcer les équipes en place en créant l'emploi permanent de chef de projet aménagement des espaces économiques. L'objectif étant d'assurer le suivi et la coordination des études et projets d'aménagements en concertation avec les villes, l'aménageur ou encore les partenaires. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière A technique ou administrative. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recours au recrutement d'un agent contractuel pourra être appliqué sur un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur PEDOWSKI. On met au vote la délibération. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. Merci beaucoup. La délibération n°16, toujours Monsieur PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président, modification de la désignation des conseillers communautaires au sein des commissions. Donc cette délibération vise à modifier la composition des commissions à savoir, celle concernant notre collègue Alain SZABO basculant au sein de la Commission Ressources et Moyens et celle de notre autre collègue, Joël OUVRY, basculant au sein de la Commission Développement Durable.

M. ROBERT : Alors cette délibération vise aussi à compléter une évolution de notre organisation parce qu'une délégation va être confiée à Alain SZABO pour accompagner André KUCHCINSKI sur tout ce qui est sites extérieurs et donc ça permet aussi d'organiser notre structure avec les désignations et les délégations conformément aux délégations et compétences des Vice-Présidents et conseillers délégués. Y a-t-il des remarques ou des demandes de vote sur la délibération n°16 ? Monsieur CLAVET, une demande de vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Donc 2. Pas de vote contre ? C'est adopté. La délibération 17, André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui, merci Monsieur le Président, il s'agit du pacte de gouvernance donc un sujet qui a été débattu, présenté en Conférence des Maires dernièrement. Donc, la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique prévoit l'obligation d'organiser un débat et de délibérer sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance. Ce pacte a pour objectif d'associer plus étroitement les communes, également de faciliter le dialogue, la coordination, la mutualisation et l'innovation territoriale, bref, de décider ensemble. La mise en place d'un pacte de gouvernance n'est pas obligatoire mais le débat sur son opportunité l'est. Si l'opportunité de doter la CALL d'un pacte de gouvernance est confirmée par le Conseil Communautaire, le pacte devra être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseillers municipaux après avis des conseils municipaux des communes membres. Mais la loi du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence permet aux conseils municipaux de disposer d'un délai de deux mois après la transmission du projet du pacte pour rendre leur avis. Ensuite, le Conseil Communautaire pourra délibérer, et considérant qu'il est nécessaire de débattre et de délibérer sur l'opportunité d'élaborer un pacte, considérant la volonté de réformer la gouvernance de notre intercommunalité. Nous proposons d'acter la tenue de ce débat sur l'opportunité d'élaborer le pacte de gouvernance, de décider l'élaboration d'un pacte de gouvernance et bien sûr d'autoriser le Président à transmettre le projet de pacte aux communes membres pour qu'elles puissent se prononcer dans les délais requis, voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Pour compléter ce qu'a dit André, il l'a évoqué, mais donc la Conférence des Maires s'est tenue le 6 avril dernier justement pour là aussi pouvoir émettre un avis sur la mise en place de ce pacte de gouvernance. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Chers collègues, il nous est proposé aujourd'hui de débattre sur l'opportunité d'un pacte de gouvernance qui sur le papier permettrait, dans un premier temps de définir et de consigner le rôle mais aussi les relations avec les communes membres. Alors, même si l'article L. 5211-11-2 du CGCT l'oblige et oblige l'assemblée délibérante à inscrire le débat et un vote à l'ordre du jour sur le pacte de gouvernance, cette même assemblée, je vous le rappelle, peut décider de ne pas élaborer ce pacte. En effet, je crois que le cœur de la démocratie locale est et doit rester la commune. Alors oui, notre mandat de conseiller communautaire découle de notre mandat local. Néanmoins, vous le savez, nous sommes opposés à ces millefeuilles administratifs qui ne produisent en soi rien de nouveau et coûtent un pognon de dingue, comme dirait le Président que vous avez aidé

à faire élire. Communes, interco, agglo, métropole, département, région, etc, on ne cesse de créer des strates et des niveaux de compétences qui font de la France la championne de la lenteur administrative et de la gabegie financière. On s'éloigne petit à petit du centre d'intérêt des français, qui eux-mêmes se désintéressent peu à peu de ce que nous faisons. Pourtant, vous qui la plupart êtes maires ou adjoints, vous savez mieux que quiconque l'importance de la proximité et de l'écoute sur notre territoire, même si je dois avouer que certains d'entre vous ont encore quelques lacunes dans ce domaine-là. Les habitants du bassin minier attendent beaucoup du service public et la raison d'ailleurs est historique. Ces habitudes découlent de notre passé minier avec les entreprises des mines qui régissaient la vie des habitants quasiment de A à Z. Lorsque celles-ci ont disparu, on s'est tourné vers l'hôtel de ville et vers Monsieur le Maire, car l'hôtel de ville ce n'est pas la maison du Maire, c'est la maison de tous les habitants. De ce fait, vouloir signer un pacte de gouvernance signifie prêter allégeance à la majorité. Mais surtout cela entérine le transfert de compétences des municipalités de la CALL qui font, je pense, l'identité aussi de nos communes. Alors oui la population attend une amélioration de certains services dans nos villes, n'est-ce pas là le rôle d'un maire que de travailler au quotidien pour que sa collectivité puisse répondre aux attentes de ses administrés ? Et n'est-ce pas, peut-être aussi, la faute de vos familles politiques ? Après tout, si vous souhaitez ce pacte de gouvernance c'est pour pallier certaines carences dans vos municipalités. Donc je crois que signer ce pacte de gouvernance, c'est se dédouaner, c'est se décharger sur les autres, c'est renier sa mission et c'est tout simplement signer l'effacement de nos communes au profit de l'agglomération. Alors je sais très bien que vous brandirez l'argument économique, financier, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la proximité, de la solidarité et de l'égalité de traitement propre au service public car, chers amis, savez-vous ce qu'il y a avant l'argent ? Il y a l'humain d'abord.

M. ROBERT : Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur CLAVET, très rapidement, je ne serai pas long mais vos insinuations permanentes aussi commencent à m'irriter sérieusement. A chaque fois, vous nous renvoyez que nous avons concouru à faire élire Monsieur MACRON. Non Monsieur CLAVET, vous vous trompez. Je suis fier d'avoir concouru à faire battre Marine LE PEN, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Deuxième point sur lequel je voudrais intervenir, quand on vient dans une région, qu'on veut donner des leçons à ceux qui y habitent depuis toujours, on reprend un petit peu son histoire. Vous venez de nier complètement l'histoire de ce bassin minier. Ecoutez Monsieur CLAVET, les maires, les grands maires de nos villes ont tous été au début issus du Syndicat des Mineurs, ils ne sont pas devenus les supplétifs des compagnies des mines, mais bien sûr que le syndicalisme ouvrier de ce bassin minier a permis l'émergence d'un certain nombre de grands maires, ce que vous semblez ignorer aujourd'hui. Donc oui, dans ce bassin minier il y a une véritable tradition, il y a une tradition ouvrière, il y a une tradition ouvrière, il y a une tradition syndicaliste qui est intimement liée à la gauche, et ça vous pourrez dire tout ce que vous voulez, vous ne pourrez jamais faire que ça se passe autrement. Alors, Monsieur CLAVET, s'il vous plaît, vous pouvez avoir toutes les positions que vous souhaitez, c'est votre droit, mais surtout, à toute ma famille qui est issue de la corporation minière, surtout, ne manquez jamais de respect et ne manquez jamais jamais de votre obligation de respecter leur mémoire.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Je pense déjà qu'il faut se calmer, ce n'est pas la peine de s'énerver comme ça. Ecoutez, moi je vous parle calmement, je vois que la vérité peut vous fâcher. Néanmoins, je n'ai jamais insulté qui que ce soit, au contraire, je disais que nous avons cet héritage-là. Ecoutez, arrêtez de vous écouter vous-mêmes et écoutez-moi, s'il vous plaît, mettez de côté votre mépris, votre arrogance.

M. ROBERT : Monsieur CLAVET, vous revenez au sujet, vous arrêtez de faire des invectives comme ça.

M. CLAVET : D'accord, très bien. Ce que je voulais dire, c'est que, on a un passé minier historique et à l'époque, lorsqu'il y avait les sociétés des mines, vous le savez très bien, on se tournait vers les sociétés des mines et après ce sont les maires, et de grands maires, qui ont pris le relais. Mais bien sûr, vous le savez très bien. Mais en quoi Monsieur c'est irrespectueux de dire ça ? Je ne vois pas où est le problème.

M. ROBERT : Vous refaites l'histoire mais on a l'habitude avec votre parti.

M. CLAVET : Je suis en train de vous dire que les gens sont tournés vers les maires parce qu'ils comptent sur les maires. Où est le problème ?

M. ROBERT : Non non, vous refaites l'histoire du territoire, vous ne la connaissez pas. Monsieur CHAMPIRE.

M. CHAMPIRE : C'est fort intéressant comme toujours les interventions de Monsieur CLAVET parce qu'il n'est pas donneur de leçons et il nous écoute attentivement alors que nous, nous ne le faisons jamais. Ce qui est intéressant c'est que là c'est une demande de la loi qui nous demande de prendre position, on n'a pas tranché, on va discuter, on va voir, on va soumettre à nos conseils municipaux. Les oppositions pourront s'y exprimer et il n'y a aucun souci. Moi, ce que je constate, c'est qu'à Perpignan Méditerranée, ils ont anticipé, puisque c'est dès le mois d'octobre qu'ils ont engagé ce débat sur la gouvernance et pourtant il semblerait qu'il y ait une grande ville dans ce lieu-là qui soit particulièrement attentive à ce que peut dire Monsieur CLAVET et pourtant elle a

accepté d'engager le débat démocratiquement avec les autres communes dont elle fait partie au niveau de l'agglomération. Donc, on ne peut pas d'un côté nous reprocher de ne pas suivre les conseils de juges qui sont nommés par eux-mêmes et qui coûtent beaucoup plus cher que nos fonctionnaires et de l'autre côté nous dire surtout n'appliquez pas la loi et ne réfléchissez pas, n'essayez pas d'être intelligents, restons cons ensemble, et ça ira mieux.

M. CLAVET : Au moins vous l'admettez que vous l'êtes peut-être non ?

M. ROBERT : Monsieur CLAVET, vous n'avez pas la parole il faut la demander avant. On passe au vote sur la délibération et donc sur ce pacte de gouvernance, qui a été présenté, et dans lequel vous avez tous les détails dans cette annexe de la délibération. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Ça fait 2. La délibération n°18, Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Bien, il s'agit de délibérations classiques.

M. ROBERT : La 19 est retirée de l'ordre de jour.

M. ALEXANDRE : Oui, la 19 parce que l'organisme dont il est question, n'a pas fourni l'ensemble des documents qui permettent d'aller jusqu'à la garantie d'emprunts lors de cette cession. Donc la 18 concerne une garantie d'emprunts sur la commune d'Hulluch avec le bailleur social Habitat Hauts-de-France. Et ensuite, nous passons à Pas-de-Calais Habitat, qui est sur 120 logements rue des Robiniers à Liévin, et enfin nous allons à la SCI Vivalley, l'acquisition en VEFA d'un bâtiment tertiaire à Liévin. Voilà pour les garanties d'emprunts qui nous sont proposées.

M. ROBERT : Y a-t-il des demandes de vote sur ces délibérations ? Non ? Si, alors on va les voter de façon indépendante les unes des autres. La 18, vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Pas de vote contre ? On recommence, la 20, vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Vote contre ? Toujours 2. Et donc la 21, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Et deux votes contre ? C'est noté. La 22, toujours Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit de prendre acte de la présentation du rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Euralens.

M. ROBERT : Voilà on prend acte de la présentation, ce rapport ayant aussi été présenté à l'association lors de sa dernière assemblée générale. Merci beaucoup à toutes et tous de votre présence ce soir. Nous avons fini l'ordre du jour, on se retrouve au mois de juin. Bonne soirée.